

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET, A. JACQUET, T. GERARD, L. GRESSET (qui arrive à 20H), F.-H. LOERCH, M. FONGELLAS, L. GUILLAUME, L. RICHARD

Excusé : G. GERBOD qui donne pouvoir à M. GUYON

Absents : A. ARNAUD et J. MOREL

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation : du 14 juin 2024

Sandrine Ruffet et Martine Guyon remercient les membres du conseil municipal pour leur présence ou leurs marques de sympathie lors des obsèques de leur parent.

1) Approbation compte-rendu du 21/05 et nomination du secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 mai à l'unanimité.

Fabienne JOBARD propose d'être secrétaire de séance, le conseil est d'accord à l'unanimité.

Madame le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour de ce conseil. Il s'agit des tarifs de ski nordique pour la saison 2024/2025 ; le conseil donne son accord, à l'unanimité.

2) Délibération approuvant la modification de la convention de renouvellement des modalités de mise en place et de financement de l'accompagnement dans les bus scolaires

La convention renouvelant les modalités de mise en place et de financement de l'accompagnement dans les bus scolaires doit être modifiée. A la suite d'une erreur de la région dans la rédaction de la convention initiale, il s'avère que celle-ci n'est pas conforme. En effet, il ne s'agit pas d'une convention de « délégation », mais de « financement ». Une nouvelle convention et une délibération doivent être établies, afin d'être en conformité.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Délibération modifiant le montant de la subvention du CD 39 « amendes de police » pour la route des Chalettes

Le département ne subventionnera que l'élargissement de la route des Chalettes et non pas la réfection. Seront donc financés 25 % du coût d'élargissement de 29 860 € HT soit 7465 €.

La partie réfection de la route d'un coût de 39 530 € HT sera exclusivement à la charge de la commune.

Le plan de financement et la délibération doivent être modifiés en conséquence en indiquant que l'on sollicite 25 % de subvention sur 29 860 €, soit 7 465 €. Il y a une différence de 9 882.50 € (car on pensait percevoir 17 347.50 € sur 69 690€).

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité à Madame le Maire, pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Délibération sur l'harmonisation de la taxe de séjour sur la communauté de communes

La communauté de communes Arcade propose d'harmoniser les tarifs de la taxe de séjour sur les communes. Le tableau joint présente la nouvelle tarification envisagée.

Ces tarifs seraient applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 et entraîneraient les modifications suivantes :

- Date de perception du 1^{er} janvier au 31 décembre et non du 15 décembre au 15 mai et du 1^{er} juillet au 30 septembre
- Déclaration au réel ou au pourcentage du prix de la nuitée pour les hébergements en attente de classement ou sans classement
- Suppression du forfait annuel appliqué auparavant à la quasi-totalité des hébergeurs en 2025

Les conseillers se disent favorables à cette harmonisation des tarifs et on rappelle que c'est toujours la commune qui percevra ces taxes de séjour.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire, pour signer la délibération correspondante et tout document à cette affaire.

Laurent Gresset rejoint le conseil à 20H.

Logiciel 3DOuest

La communauté de communes propose d'acquérir le logiciel 3D Ouest pour gérer et collecter la taxe de séjour. Les hébergeurs feraient ainsi en ligne leur déclaration de nuitées puis le logiciel calculerait le montant de leur taxe et ferait l'appel à paiement. Mais le logiciel a un coût assez important et il n'est pas certain qu'il crée une augmentation du montant des taxes perçues...

Madame le Maire propose de questionner plus précisément Marc Cretin de l'OT et les communes voisines afin de mieux cerner les avantages d'un tel logiciel et d'en débattre lors d'un prochain conseil.

5) Décision modificative

Il est nécessaire de déduire 760 € du compte 673 « Titres annulés » sur les exercices antérieurs et d'abonder le compte 65888 « Autres charges de gestion courante » en raison d'une mauvaise imputation. M. et Mme Delaet, locataires d'un appartement communal ont divorcé et Monsieur Delaet conteste le fait que les loyers soient uniquement à son nom. Le loyer de 09/2018 doit être annulé sur le budget 2024 et établi au nom de Madame Delaet.

De plus, 3 000 € doivent être ajoutés au compte 021 concernant les opérations d'ordre budgétaire.

28 000 € doivent être pris au compte 21 pour être ajoutés au compte 1641 « Emprunts en cours » afin de payer les annuités d'emprunts.

Le conseil municipal approuve ces décisions modificatives et donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) Tourisme 4 saisons

Un projet de stratégie touristique 4 saisons a été proposé pour l'ensemble des communes d'Arcade. Il a été présenté en commission tourisme à Bellefontaine par Marc Cretin et Edouard Prost et il a été envoyé à tous les conseillers. Le travail réalisé est apprécié et le conseil se dit favorable à l'étude des différentes pistes proposées. Alain Jacquet et Fabienne Jobard disent que la navette proposée pour rejoindre le domaine nordique du Risoux ne pourra pas être le seul moyen d'acheminement des skieurs car cela réduirait fortement la fréquentation et la rentabilité du site du Risoux.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signifier aux agents touristiques et de développement d'Arcade que le projet Stratégie touristique 4 saisons intéresse le conseil qui souhaite en étudier la mise en œuvre.

7) Contrat Coralie Simon

Le contrat de Coralie Simon, recrutée le 01 /10 pour apporter une aide au secrétariat de mairie dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, se termine le 30/06. Madame le Maire explique que Coralie Simon a réalisé beaucoup de rangement, d'archivage, un accompagnement sur la facturation de la cantine, une aide en cantine-garderie, un suivi de Villages d'Avenir, la négociation des tarifs gaz, une aide administrative à EAB...Laurent Gresset regrette que Bellefontaine ait besoin d'une secrétaire et demi alors que les communes de taille équivalente fonctionnent bien avec une seule... Madame le Maire souhaite reconduire le contrat de Coralie qui lui est nécessaire et apporte entière satisfaction.

Comme le type de contrat réalisé pour Coralie Simon ne peut excéder 12 mois, il est nécessaire de créer un deuxième emploi, permanent, de secrétaire de mairie à mi-temps (17,5 heures) soit un CDD d'une durée et à un grade à déterminer en fonction de ce qui lui sera proposé à Morbier.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire, pour signer la délibération correspondante et tout document à cette affaire.

8) Etude de faisabilité de la chaufferie-bois

Un devis d'Indigo pour la réactualisation de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur faite au précédent mandat avait été signé. L'ADEM a demandé de clore préalablement l'étude Planair sur des chauffages à granulés individuels et a trouvé l'actualisation Indiggo trop onéreuse. Eépos a proposé un devis d'actualisation de l'étude de faisabilité de 7000 € par l'intermédiaire de Martin Comte de Tepos Arcade. Fabienne Jobard rappelle que le conseil souhaitait inclure dans l'étude la mairie, la salle des fêtes, l'école, le cévéo, que la Chaumière s'est dite intéressée et que les responsables de la Maison pour tous ont dit qu'ils y raccorderaient leurs immeubles si le tarif de vente d'énergie était avantageux pour

eux. Olivier Perrad dit qu'il faudra bien faire préciser les coûts d'installation de chacun des bâtiments dans l'étude.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire, pour signer le devis correspondant et tout document afférent à cette affaire.

9) Point sur l'avancement village d'avenirs et Cévéo

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est financée à 100% par l'ANCT. Le bureau d'études Egis a été choisi et il a réalisé une note méthodologique et une proposition financière. La convention va être envoyée pour signature très rapidement. Le phasage proposé par le bureau d'études est le suivant : début du diagnostic courant juillet avec une fin de mission prévue sur la fin de l'année.

Les propositions d'orientation possibles ont été envoyées à Mme VILLEMONTAIX.

Globalement, il s'agit de rester sur un centre de vacances avec ouverture aux vacanciers des autres types d'hébergement sur la commune et aux habitants (type tiers lieu)

- Hébergement touristique mixte :

- Long séjour de familles et/ou de retraités
- Accueil de groupes / CE
- Accueil de court séjour (randonneurs, VIP)
- Stage équipes sportives
- Itinérance (hébergement en dortoir ou chambre avec accueil possible pour 1 seule nuitée)
- Accueil évènementiel (séminaires, baptême, mariage, pot de départ)
- Accueil du public scolaire (classe de neige et/ou verte)
- Zone pour toiles de tentes

- Restauration :

- Hébergés en demi-pension ou pension complète
- Cantine scolaire
- Vacanciers résidents ou non du centre avec possibilité de vente à emporter
- Locaux avec possibilité de livraison ou de retrait sur place

- Commerces :

- Petit commerce : dépôt de pain, produits de 1^{ère} nécessité / épicerie, produits locaux / régionaux
- Bar ouvert à tous avec animations

- Animations :

- Package possible avec hébergement
- Salle d'activités (gym, pilate, conférences...)
- Espace bien-être (piscine et sauna)
- Club enfant / centre aéré : ouvert autres enfants de Bellefontaine pendant les vacances scolaires
- Organisation de soirées
- Proposition d'accompagnement pour visite / sorties culturelles / sportif en partenariat avec les sociaux-pro du village (location de VTT...)
- Bibliothèque
- Salle de jeux (billard, babyfoot)
- Organisation d'animations (salle d'expo, réunion...) qui éviterait d'utiliser la grande salle des fêtes
- Aménagement mini base de loisirs autour de la réserve colinéaire (avec réaménagement bien sûr)

⇒ Evaluation du coût d'un animateur sportif / barman

⇒ Etudier la pertinence d'un commerce de proximité

Réalisation de 2 appartements pour des personnes âgées autonomes qui pourraient bénéficier de la ½ pension ou de la pension complète.

Les propositions d'orientation possibles ont été envoyées à Mme Villemonteix.

10 Tarifs ENB

Le tableau des tarifs nordiques adoptés par ENJ et ENB est présenté.

Ces tarifs changent peu. La première promo sur les pass saison durera désormais jusqu'au 20/12/24 au lieu du 15/12/24.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire, pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à son affaire.

11 Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

a) Un aménagement du parking du Grand Remblai du Risoux a été demandé par ENB. Un projet a été ébauché par Olivier Perrad et il va être affiné avec les objectifs et une estimation des coûts avant d'être discuté avec Arcade, l'Office Français de la Biodiversité et le Parc Naturel Régional.

b) Mme Boillier de l'EPF a envoyé le courrier de l'avocat ainsi que l'ordonnance validant le constat d'abandon de l'Epicéa par M. Thirion. Les biens meubles se trouvant dans les lieux seront décrits et inventoriés par le ministère de commissaire de justice puis remis dans un lieu dédié avec sommation d'avoir à les retirer dans un délai d'un mois, faute de quoi ces biens pourront soit être mis en vente aux enchères publiques, soit déclarés abandonnés.

Le tribunal ne s'est pas prononcé sur la créance de 9 543.66 € mais a renvoyé l'EPF vers une procédure contradictoire, reste à savoir qui en supporterait le coût et les chances d'aboutir.

Il va être demandé à l'EPF de lancer, dès que possible, un appel à projet pour trouver un repreneur. Un devis pour le remplacement du bar réfrigéré va être demandé à équipements pro.fr

c) Nous avons reçu l'accord de l'EPF concernant la demande la prolongation de 72 à 96 mois (soit jusqu'au 2 juillet 2026) de l'opération n° 341 « redynamisation du centre bourg ». Ce portage concerne la Maison Faure.

d) Un arrêté a été pris pour refuser le transfert du pouvoir de police spéciale de la publicité extérieure au président de la communauté de communes de haut Jura Arcade (et donc pour le laisser au Maire de Bellefontaine).

e) Les restaurateurs de la Chaumière ont demandé si la commune pouvait leur prêter le four à pain du cévéo, car le leur ne fonctionne plus. Le conseil est d'accord.

f) Charlotte GUERIN a fait savoir à Mme le Maire qu'elle souhaite ne pas renouveler son contrat de garderie/cantine pour 17 heures hebdomadaires, le ménage de la mairie pour 2 heures et la gestion de la salle des fêtes pour 2 heures. Des annonces vont être publiées afin de recruter une nouvelle animatrice de cantine-garderie.

g) Le fond vert versera 69 000 € pour financer l'achat de la maison Cabodi.

h) Patrick Arbez a donné un droit de passage à son voisin Mr Perrad A LA GENA pour lui permettre de matérialiser le chemin existant entre les 2 propriétés et lui permettre l'accès à une place à bois.

i) Olivier Perrad regrette que la pose du nouveau panneau d'auto-stop n'ait pas été annoncé en mairie et que son emplacement n'ait pas été discuté avec les élus de Bellefontaine.

j) Alain Jacquet demande si un nouveau lave-vaisselle a été installé en salle des fêtes ; ce n'est pas encore le cas.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 05 juillet 2024